L'hébergement est un droit inconditionnel



Secourir les personnes en détresse est un devoir moral et une obligation légale.

La France s'est honorée en accueillant l'Ocean Viking, mais ni le droit ni l'humanité ne sont respectés lorsque les occupants de campements informels sont évacués de façon brutale et sans offre d'hébergement, ainsi que le rappelle le rapport de l'observatoire des expulsions de lieux de vie informels.

La Fédération des acteurs de la solidarité publie une note de positionnement sur le projet de loi asile et immigration, accompagnée d'un avis sur la circulaire du 17 novembre du ministre de l'intérieur : « A cet égard, la Fédération rappelle qu'aucune condition de régularité de séjour, et a fortiori d'absence d'OQTF, n'est établie par la loi

pour permettre l'accès ou le maintien dans un hébergement d'urgence ».	
Source:	

- Association DALO